



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 1 février 2011**

**19 heures 00**

-----

SL/VC

N° 001147

Personnel-Fin de la  
période de mise à  
disposition d'un  
agent de la Ville  
d'APT auprès du  
SIRTOM d'APT

Affiché le :

Le **mardi 1 février 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Par délibération concordantes du Conseil Municipal de la Ville d'Apt et du conseil syndical du SIRTOM prises respectivement le 23 mars 2009 et le 17 mars 2009, la passation d'une convention a été approuvée afin de mettre à la disposition du SIRTOM du personnel de la VILLE D'APT.

Cette mise à disposition concernait un agent titulaire de catégorie A, à temps complet dont le temps de travail au profit de l'EPCI a été estimé à hauteur de 20% mensuel.

Cette mise à disposition a permis d'accompagner les services administratifs du SIRTOM en matière de marchés publics. A ce jour, les services administratifs du SIRTOM sont en mesure de gérer de manière autonome les marchés publics. Il demeure sans doute nécessaire de pouvoir les accompagner ponctuellement si les circonstances le justifient au vu de la complexité de certains dossiers.

D'un commun accord, il a été convenu de mettre fin à cette mise à disposition bien que la convention avait été conclue pour une durée de trois ans. Cette convention prévoyait que la quotité de 20% pourrait, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés pour la commune et pour l'EPCI. C'est le cas actuellement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre fin à la mise à disposition de l'agent en question auprès du SIRTOM.

**A L'UNANIMITE  
LE CONSEIL**

**APPROUVE** La proposition de Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre fin à la convention de mise à disposition de manière anticipée.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**